

Le Comite mixte Conseil de Ministres -
Haute Autorite de la Communaute Europeenne
du Charbon et de l'Acier

Resume et conclusions du rapport sur le
developpement general des economies dans
les pays de la Communaute

HAUTE AUTORITE

Division de l'Economie

Luxembourg, le 23 juin 1958

RR/JPA

COMITE MIXTE

Résumé et conclusions du rapport
sur le développement général des économies
dans les pays de la Communauté

En date du 31 octobre 1956, le Comité mixte Conseil de
Haute Autorité avait adopté et approuvé un rapport
de la Commission "Perspectives et conditions du développement
général des économies dans les pays de la Communauté" constituée
par lui (doc. 8646/56).

La publication de ce rapport n'a pas été jugée opportune;
ses conclusions spécialement les taux d'accroissement du produit
national brut dans les six pays, ont constitué néanmoins la
base d'autres études de la Haute Autorité et du Comité mixte.
Parmi ces études figurent en premier lieu celle qui traite des
"Objectifs généraux pour le Charbon et pour l'Acier" et celle
qui est consacrée au thème "Structure et tendances de l'écono-
mie énergétique dans les pays de la Communauté".

A la fin dudit rapport, la commission avait insisté sur
le fait qu'il serait nécessaire de poursuivre, de compléter et
d'approfondir cette première étude sous de nombreux rapports.
Le Comité mixte a donné suite à ce vœu et a conféré un nouveau
mandat dans le sens requis.

Le présent rapport sur les "Perspectives du développement
des économies dans les pays de la Communauté" a été élaboré par
le même groupe d'experts qui a déjà participé à la rédaction
du premier rapport. Des représentants de la Communauté Economique
Européenne ont pris part à la rédaction de la version définitive.

En outre, la Haute Autorité a consulté un groupe d'experts indépendants chargés par elle de consacrer une étude aux méthodes de prévisions à long terme.

RESUME DES CONCLUSIONS

Les conclusions essentielles relatives aux prévisions peuvent se résumer en quelques points.

Au cours d'une période de 10 ans, c'est-à-dire de 1955 à 1965, l'augmentation prévisionnelle du produit national brut sera pour l'ensemble de la Communauté, d'environ 48 %, ce qui correspond à un taux d'accroissement moyen de 4 % par an. L'expansion du produit national brut des différents pays varie entre 30 % et 60 %.

Cette expansion du produit national brut de la Communauté résulte, pour environ 9 %, d'une augmentation du chiffre de la population active employée et, pour environ 36 %, d'une augmentation de la productivité globale. Dans les différents pays, le nombre des personnes actives employées augmentera de 1 % à 12 %, tandis que l'augmentation de la productivité globale variera entre 20 % et 43 %.

L'expansion sera la plus marquée dans le secteur industriel; elle oscillera en effet entre 45 % et 90 % suivant les pays.

L'expansion moins rapide de la production agricole est imputable, dans une mesure déterminante, à une diminution de la population active travaillant dans ce secteur. Elle peut atteindre jusqu'à 15 % en France et en Belgique.

L'augmentation relative de la consommation et des investissements diffère d'un pays à l'autre. Pour tous les pays on estime que le taux d'investissement, c.à.d. la part des investissements bruts dans le produit national brut, sera assez élevé, et qu'il variera entre 18 % et 26 % suivant les pays. Cette prévision correspond à l'hypothèse du plein emploi

qui, comme dans le rapport précédent, a été admise comme facteur déterminant et qui influe sur l'expansion rapide du produit national.

VALIDITE DES CONCLUSIONS

La validité des taux d'accroissement du produit national brut déterminés par la commission dépend essentiellement de deux facteurs, à savoir :

d'abord, les méthodes d'évaluation adoptées pour la Communauté et pour chacun des différents pays, et leur comparabilité; ensuite, les hypothèses qui sont à la base des prévisions, dans leur ensemble.

Les méthodes d'estimation ne diffèrent guère de celles qui ont été adoptées pour le rapport précédent. Elles ont pour base une estimation séparée de la mobilité démographique et du nombre des personnes actives, et ensuite une prévision relative à la productivité globale ou une estimation du produit national. Dans ce domaine, il existe des différences suivant les pays, dans certains d'entre eux, les taux d'accroissement de la productivité sont considérés comme des valeurs primaires et les taux d'accroissement du produit national comme des valeurs dérivées; d'autres pays ont appliqué la procédure inverse.

La commission est d'avis que cela n'influe pas sensiblement sur la comparabilité des résultats. Bien plus, elle estime qu'en règle générale, un progrès considérable a été réalisé dans le présent rapport par rapport au rapport précédent, car on a fait concorder, dans une large mesure, les valeurs et notions statistiques. Compte tenu des possibilités actuelles, on a abouti à un maximum de comparabilité.

En ce qui concerne les taux d'accroissement du produit national même, la commission attire spécialement l'attention sur le fait qu'ils font apparaître une tendance à long terme qui pourrait se manifester si l'on admettait certaines hypothèses bien définies. En d'autres termes, les taux d'accroissement ne donnent pas de pronostic sur le développement futur; leur validité repose sur l'acceptation des hypothèses énoncées,

La commission se rend parfaitement compte du fait que les taux d'accroissement du produit national, de la productivité et de la production industrielle, tels qu'ils ont été prévus, paraissent très élevés, si on les compare aux taux d'accroissement résultant du développement historique. Ces différences trouvent, en partie, leur explication dans les hypothèses adoptées.

Sans doute les hypothèses, mais plus encore les taux d'accroissement adoptés, renferment des éléments subjectifs variant d'un pays à l'autre. L'importance de cette subjectivation ne doit toutefois pas être surestimée. Les prévisions pour chaque pays et pour chacun des éléments fondamentaux ont été discutées et examinées en détail au sein de la commission. Il existe cependant, en outre, certaines "valeurs critiques" qui ont une influence déterminante sur la cohésion interne de la prévision globale; elles ont été soumises par la commission à un examen très minutieux.

Chacune des hypothèses adoptées fait l'objet d'une étude approfondie au paragraphe 25 du rapport. Certaines ont une importance primordiale :

- La détermination prévisionnelle de la seule tendance à long terme implique que les fluctuations à court terme ne sont pas à prendre en considération.
- On admet en outre que les crises politiques ou économiques de portée mondiale peuvent être évitées.
- L'adoption de l'hypothèse du plein emploi revêt une importance générale pour l'ensemble des études. Cette hypothèse implique un certain nombre de conditions, dont la plus importante est celle qui rend les pouvoirs publics responsables de la stabilité et l'accroissement régulier de l'emploi.
- On admet en outre la mobilité inter-professions; cela signifie que la situation se développera constamment dans le sens d'un optimum social et s'orientera donc vers la mise en oeuvre la plus rationnelle des facteurs de production. Il en résultera un accroissement relativement rapide de la productivité globale.

- Enfin, le progrès technique exercera une influence très favorable sur le développement économique en général.

Les prévisions et hypothèses précitées se réaliseront dans la mesure même où se réalisera le marché commun généralisé. La commission ne voit pas la possibilité de donner, dès à présent, un avis sur ce problème important. Mais il est d'avis que les effets du marché commun seront déjà sensibles avant 1965.

Certaines questions importantes n'ont pu être résolues dans le présent rapport. Elles concernent le fondement scientifique des méthodes d'estimation, la détermination prévisionnelle de l'apport extérieur au produit national et finalement les prévisions relatives au développement après 1965, jusqu'à 1975 environ.

La commission est néanmoins d'avis que, malgré ces lacunes, les études ont pu être approfondies et réalisées à un point tel que la conclusion du rapport et l'exposé des résultats obtenus semblent justifiés.

Luxembourg, le 23 juin 1958

JBA/
COMITE MIXTE

Projet de rapport de la Commission
"Perspectives et conditions du développement général
des économies dans les pays de la Communauté"

1. MANDAT

10. La Commission, chargée d'étudier les perspectives et les conditions du développement économique à long terme dans les pays de la Communauté a été constituée par le Comité Mixte Conseil de Ministres - Haute Autorité, lors de la deuxième réunion de ce Comité, tenue le 8 juillet 1955.
11. Le premier rapport de la Commission (doc. 8646/56), approuvé lors de la réunion du 23 octobre 1956, fut transmis au Comité Mixte.
12. Le Comité Mixte, en sa réunion du 10 juillet 1957, décida qu'un extrait du rapport serait inséré dans l'"Etude sur la Structure et les Tendances de l'Economie Energétique dans les Pays de la Communauté", préparée par la Commission "Perspectives du développement des différentes sources d'énergie".
13. Le Comité Mixte, en sa réunion du 29 octobre 1957, a décidé de confirmer le mandat de la Commission afin de permettre à celle-ci de poursuivre et d'approfondir les études déjà effectuées et de contribuer de cette façon à l'exécution des travaux prévus dans l'annexe du Protocole intervenu le 8 octobre 1957 entre le Conseil de Ministres et la Haute Autorité sur les moyens d'assurer une politique coordonnée dans le domaine de l'énergie (Journal Officiel N° 35 du 7 décembre 1957).
14. A cette occasion, le Comité Mixte a demandé de lui soumettre un rapport, ou tout au moins un rapport intérimaire, pour le 30 juin 1958.

../..

15. Le présent rapport résume les travaux effectués par la Commission au cours de sa seconde session.

16. La liste des membres de la Commission est donnée en annexe.

2. CADRE ET METHODE DES TRAVAUX

21. Orientation générale

210. En conclusion de son premier rapport, la Commission avait précisé les directives dans lesquelles les travaux devaient être poursuivis. Il s'agissait de :

- compléter les renseignements donnés dans le premier rapport,
- rendre comparables les notions utilisées par les différents pays en matière de perspectives de développement de leurs économies,
- accentuer les recherches parallèlement au progrès des méthodes modernes de comptabilité nationale,
- octroyer une place importante à l'examen des conditions de développement général des économies.

211. Comme il était impossible de mener à bien l'ensemble de ces tâches pour le 30 juin 1958, la Commission a concentré les travaux de la présente session sur les deux premiers points mentionnés ci-dessus.

Quant au cadre et à la méthode à employer pour les prévisions, elle a conservé ceux retenus pour l'élaboration du précédent rapport, tout en ne perdant pas de vue les perfectionnements à réaliser.

212. Afin de préparer le ré-examen des méthodes à employer, la Haute Autorité a, de son côté, fait appel aux avis d'un groupe d'experts.

22. Période considérée

220. La Commission a repris comme point de départ et base de référence de ses estimations l'année 1955; il a pourtant été

jugé utile de compléter dans la mesure du possible les données de 1953 et 1954 et d'y ajouter celles de 1956.

221. Bien que l'année 1955 soit considérée comme l'année de base, les données en valeur sont exprimées aux prix de 1954, afin d'assurer leur comparabilité avec les renseignements qui sont périodiquement transmis à des organismes internationaux.
222. L'année finale de la période envisagée dans les prévisions reste 1965. Les prévisions 1965-1975 devront faire l'objet de travaux ultérieurs au sein de la Commission.

Structure du Rapport

230. Comme pour le précédent rapport, le but central des travaux de la Commission consistait en une estimation prospective du produit national brut et de ses composantes dans chacun des pays de la Communauté.
231. A cette fin, les perspectives démographiques sont examinées à nouveau dans la section 3 du présent rapport. En revoyant l'évolution au cours des dernières années et les perspectives pour les prochaines années en ce qui concerne (a) la population totale, (b) la population entre 15 et 65 ans, (c) la migration, (d) la population active disponible, (e) le chômage, (f) la population active employée et (g) la répartition par secteurs de la population active employée, la Commission a tenté d'améliorer ses estimations du développement de l'offre de main-d'oeuvre et de sa répartition dans les années à venir.
232. La section 4 traite des prévisions en matière d'accroissement de la productivité globale et du produit national global. Les chiffres présentés expriment l'évaluation de la Commission en ce qui concerne l'expansion générale de la Communauté.
233. La section 5 répond au souci de la Commission de ne pas limiter ses recherches à une simple évaluation globale. La ventilation par grands secteurs de production facilite l'analyse de la structure du produit global et des modifications prévues de cette structure. La comparaison entre les ressources globales (produit global et importations) et les utilisations globales (consommation, investissements, exportations) permet d'apprécier en quelque mesure la cohérence des évaluations du produit global.

234. Au cours de la session des travaux dont ce rapport présente les résultats, la Commission s'est attachée tout particulièrement à une double tâche. D'une part, déterminer et, si possible, améliorer la précision, la comparabilité et la cohérence des chiffres présentés, surtout en ce qui concerne les années écoulées. D'autre part, apprécier et éventuellement réviser les taux d'accroissement de la productivité et du produit national, tant en ce qui concerne les prévisions globales que les estimations par secteurs.
235. Les difficultés rencontrées en ces domaines seront exposées en détail pour chaque série de chiffres. Il suffit ici d'énoncer quelques considérations/^{générales} concernant d'une part la précisions et la comparabilité des chiffres et d'autre part, les taux de la productivité et du produit national.

24. Sources et comparabilité

240. Dans le cadre du programme de travail arrêté au début de la session, les membres de la Commission ont remis pour chaque pays une ou plusieurs notes. Ces notes étaient destinées à réviser et à compléter les chiffres du premier rapport, tout en précisant les définitions employées.
241. En ce qui concerne les chiffres des années écoulées, ce travail a conduit à un triple résultat. Il a permis de combler un nombre de lacunes dans le précédent rapport, surtout en ce qui concerne la ventilation de la population active employée par grands secteurs de production. En outre, toutes les séries ont été complétées par les données pour 1956. Enfin, il a été possible de préciser davantage le degré de comparabilité de certains chiffres.
242. Il n'en reste pas moins que certaines imperfections subsistent. En premier lieu, les chiffres des différents pays n'ont pas tous pu être réexaminés dans la même mesure.
2420. La situation est particulièrement sérieuse pour la Sarre où, à la suite des transformations d'ordre politique et économique, aucun nouveau renseignement n'a

pu être obtenu. Les chiffres de 1956 ont dû être estimés par le secrétariat technique de la Commission.

2421. Des améliorations importantes ont pu être apportées aux statistiques françaises. Pourtant, les chiffres de 1953 - qui n'ont pu être révisés - ne sont plus totalement comparables à ceux des années ultérieures.

243. Un second groupe d'imperfections résulte du fait que dans un grand nombre de cas, il a été possible de préciser plus nettement le degré de comparabilité des chiffres mais sans pouvoir améliorer cette comparabilité.

Cette remarque s'applique spécialement aux chiffres concernant le chômage, à ceux concernant la ventilation du produit national brut par secteurs de production et en une certaine mesure à ceux concernant la migration et la ventilation de la population active employée par secteurs de production.

2430. Le détail de cette question de comparabilité étant traité dans des paragraphes ultérieurs, il suffit ici de souligner la gravité des différences apparues en matière de chômage. Pour la plupart des pays ont établi leurs chiffres sur la base du nombre de chômeurs enregistrés lors de recensements ou dans les relevés des Offices de Placement. La comparabilité et la précision des chiffres pour les pays, dont les statistiques sont établies de cette manière, sont déjà faussées par les différences de définitions et de critères appliqués.

2431. D'autre part, les chiffres pour l'Italie ont été établis tout autrement, notamment en calculant la différence entre les chiffres de la population active et de la population active employée. Sauf en cas de compensation mutuelle des erreurs, les imprécisions contenues dans ces deux dernières séries, se répercutent directement sur les statistiques de chômage.

244. Le soin avec lequel la Commission s'est attachée à améliorer les chiffres des années écoulées ne peut pas faire perdre de vue que c'est dans l'établissement de prévisions que réside sa tâche centrale. En ce domaine, la deuxième session de travaux a permis, quant aux sources employées, de remédier à deux expédients qui avaient dû être adoptés pour le précédent rapport.

2440. En ce qui concerne la République fédérale, la plupart des prévisions figurant au précédent rapport avaient dû être établies par le Secrétariat technique de la Commission, étant donné que les membres allemands ne pouvaient fournir d'estimations avant que soient connus les résultats des révisions de la comptabilité nationale en République fédérale. Dans le présent rapport, les estimations concernant ce pays ont pu être améliorées d'une double façon. Les prévisions démographiques ont fait l'objet d'un réexamen tenant compte des développements des dernières années. D'autre part, les membres allemands ont pu établir leurs propres prévisions d'accroissement de la productivité et du produit national brut sur la base des nouvelles données en matière de comptabilité nationale.

2441. Pour la France, les chiffres retenus dans le précédent rapport constituaient les moyennes de deux hypothèses présentées par les membres français. Au cours de la présente session, les valeurs correspondant à l'hypothèse forte ont été substituées à ces moyennes.

2442. Pour les deux autres cas - la Sarre et l'Italie - où des aménagements aux sources avaient été faits dans le rapport précédent, ces aménagements ont dû être conservés. Pour la Sarre, les prévisions restent inchangées et représentent comme dans le précédent rapport les valeurs intermédiaires résultant d'une triple évaluation.

2443. Pour l'Italie, les prévisions pour 1965, résultent, comme dans le précédent rapport, d'une extrapolation, de 1964 à 1965, des prévisions présentées par les membres italiens.

Au cours de la présente session une nouvelle difficulté a surgi du fait que les membres italiens ont fourni des chiffres sérieusement modifiés pour les années écoulées (entre autres pour l'année de base 1955) sans pouvoir réexaminer dans l'immédiat les chiffres prévus pour 1965. La modification automatique des taux d'accroissement qui en résulte devra, au cours des travaux ultérieurs, retenir l'attention de la Commission.

245. 2450. En ce qui concerne la comparabilité des prévisions, il convient d'abord de rappeler que les travaux ont été effectués en utilisant le cadre et les notions retenues pour le précédent rapport.

2451. En général, le travail de prévision de la Commission est fondé sur le rapport arithmétique entre les taux unitaires de variation de la population active employée (x), de la productivité (y) et du produit national (z). Cette relation s'exprime dans l'équation

$$(i + x)(i + y) = i + z.$$

2452. Pour arriver à un indice de l'accroissement prévu du produit national, il s'agit donc d'estimer séparément le taux d'accroissement prévu de la population active employée (x) et de la productivité (y) et de multiplier simplement les indices unitaires ^{correspondant} à ces taux. Cette méthode peut être appliquée tant pour le produit national global que pour le produit par secteurs de production.

2453. Comme on peut déduire du paragraphe 231 ci-dessus, les prévisions quant au taux d'accroissement de la population active employée (x) sont établies dans le cadre de l'étude des perspectives démographiques, présentée dans la section 3 du présent rapport. Ces prévisions sont, dès lors, nettement séparées et indépendantes de celles concernant la productivité et le produit national.

2454. La méthode décrite aux paragraphes 2451 et 2452 ci-dessus, suppose également une estimation indépendante du taux

d'accroissement prévu de la productivité (y). En ce domaine, la méthode proposée n'a pu être appliquée de façon uniforme à tous les pays de la Communauté.

En certains cas, le taux d'accroissement du produit national (r) - et non celui d'accroissement de la productivité (y) - a fait l'objet d'une estimation indépendante. En ces cas, l'accroissement prévu de la productivité ne se déduit que par un calcul a posteriori, c.à.d. en résolvant l'équation en prenant x et z comme données et y comme inconnue.

Il résulte de cette méthode de calcul que, en révisant dans une certaine mesure les prévisions concernant la population active employée, sans toucher aux estimations en matière de produit national brut, on arrive automatiquement à des modifications des indices représentant l'accroissement prévu de la productivité. Dans le présent rapport, ce cas s'est présenté pour les chiffres italiens. Quoique sans grande signification quantitative, ces modifications n'en restent pas moins critiquables du point de vue méthodologique.

Une autre difficulté s'est présentée lorsqu'il s'agissait d'évaluer l'accroissement de la productivité dans les administrations publiques. Afin d'établir des prévisions pour l'ensemble de la Communauté, certaines modifications ont dû être apportées aux estimations originales pour la France (voir ci-dessous paragraphe 4111). Il subsiste donc, dans le présent rapport, certaines différences quant à la méthode et les notions employées pour les prévisions.

246. D'autres différences résultent du fait que certaines évaluations sont présentées comme des prévisions proprement dites, tandis que d'autres apparaissent comme étant des objectifs. Il se confirme toutefois que la Commission a eu raison de ne pas trop s'appesantir sur la différence entre ces deux cas. Pour les pays dont les prévisions sont liées à des plans, les données disponibles pour 1956 et 1957 indiquent que l'évolution correspond dans une large mesure aux objectifs. En outre, pour la France, les prévisions du plan

impliquent une évolution qui, à la fin de la période envisagée, ramènerait l'accroissement de la productivité et du produit national à des taux maintenables à long terme.

247. Quant aux différences dans les taux de l'expansion prévue dans les divers pays, la Commission a considéré ces différences comme logiques mais a toutefois souligné l'interdépendance entre ces taux. Cette interdépendance sera encore renforcée par le développement du marché commun et s'applique tout spécialement aux petits pays.

25. Les taux d'accroissement de l'expansion générale

250. Au cours des travaux une question fondamentale s'est posée à plusieurs reprises. Cette question concerne la nature et la valeur des taux d'accroissement retenus par la Commission.

251. La Commission souligne de façon formelle que les taux d'accroissement indiquent une tendance de longue durée. Cette considération signifie que les fluctuations à court terme du développement économique et en particulier les fluctuations conjoncturelles restent hors de considération.

2510. Il ne peut être nié que les variations conjoncturelles peuvent également exercer une influence sur la tendance à long terme, notamment lorsqu'il s'agit de dépressions de longue durée. Malgré que nos connaissances sur la situation actuelle de la conjoncture économique soient assez étendues, il est pourtant difficile, de séparer statistiquement les influences de courte durée de celles agissant à long terme.

2511. Les organes responsables de la politique économique d'une nation ne sont pas seulement disposés et obligés de tenir compte des variations conjoncturelles de l'activité économique, ces organes sont aussi - et mieux que dans le passé - équipés pour corriger des retournements accentués de l'activité générale tant vers le haut que vers le bas.

2512. La Commission considère une régularité relative du progrès économique comme une caractéristique essentielle du développement à long terme prévu. Le même principe domine d'ailleurs la politique économique des six pays; les politiques économiques nationales sont orientées - ou en tout cas devraient l'être - vers l'emploi des moyens appropriés afin de garantir une telle stabilité.

2513. Il en résulte que la décision de ne pas tenir compte des variations à court terme de l'activité économique n'est pas simplement une hypothèse de travail; elle est bien plus un élément essentiel tant des prévisions à long terme que de l'orientation en longue durée de la politique économique.

252. Les taux d'accroissement retenus par la Commission pour la période 1955 - 1965 sont, il est vrai, un peu inférieurs à ceux présentés dans le rapport précédent. Mais ils paraissent très élevés par rapport aux taux d'accroissement qui se dégagent de l'expérience historique de longue durée dans les six pays. En réponse à des observations critiques contre le choix de taux d'accroissement trop élevés, - observations qui avaient d'ailleurs déjà été formulées pour les taux admis dans le précédent rapport - la Commission fait remarquer que les prévisions ont été établies au départ de plusieurs hypothèses.

2520. Le progrès économique au cours des dernières 50 années a été retardé par deux guerres et une crise économique mondiale et même temporairement renversé de façon sensible. Les prévisions pour la périodes 1955-1965 sont, au contraire, fondées sur l'hypothèse que des crises politiques ou économiques à l'échelle mondiale pourront être évitées.

2521. Une seconde hypothèse des prévisions consiste en ce qu'on pourrait nommer "la prise de conscience" du progrès économique. L'opinion publique, et aussi en particulier les syndicats, demandent aux gouvernements nationaux et aux parlements de considérer le progrès économique comme l'unique situation normale d'un pays et d'orienter la politique économique vers ce but.

2522. Dans cette optique certaines différences internes concernant la comparabilité des taux d'accroissement de pays perdent de leur importance. Les prévisions de certains pays sont notamment à considérer comme des prévisions proprement dites tandis que d'autres apparaissent comme des objectifs à attendre. La Commission estime qu'un développement économique s'étendant sur dix ans est nécessairement soumis à l'influence des autorités publiques. Il est peu important que cette dépendance s'exprime de façon explicite ou implicite dans les prévisions. En outre, pour les objectifs nationaux fixés par les six pays et utilisés pour l'établissement de plans, il a toujours été supposé que

le développement économique se déroule normalement sur la base de processus spontanés dont le résultat ne peut être prévu.

253. La Commission estime qu'une expansion relativement forte des six économies peut encore être admise sur la base d'autres raisons particulières et elle a retenu celles-ci comme hypothèses de travail additionnelles.
2530. Les prévisions sont établies dans l'hypothèse du plein emploi compte tenu d'un certain chômage frictionnel. Le tableau 5 montre que le chômage sera réduit de 1955 à 1965, à la moitié du nombre de chômeurs relevé statistiquement pour l'année de base et qu'il ne constituera à la fin de la période envisagée que 2,2% de la population active employée;
2531. D'après les nouvelles estimations, le nombre de personnes actives employées augmentera de 1955 à 1965, de 8,7% ou de 0,84% par an en moyenne. Ce taux d'accroissement est, il est vrai, inférieur à celui de 2% par an, constaté au cours des années 1953 à 1956, mais plus élevé que le taux de 0,63% par an en moyenne qui fut admis dans le précédent rapport.
2532. En ce qui concerne le taux prévu pour la productivité du travail¹⁾ cette productivité peut augmenter lorsque, avec un potentiel de main-d'oeuvre donné, la main-d'oeuvre se déplace des secteurs ou des branches industrielles à productivité moins élevée vers des secteurs ou des branches industrielles à productivité supérieure et à salaires élevés correspondants ou lorsque de la main-d'oeuvre nouvelle afflue surtout vers les secteurs à productivité et salaires élevés.

Plusieurs pays de la Communauté prévoient un déplacement de la population entre les différents secteurs

1) On se rappellera que pour des motifs de simplification ce concept est utilisé pour indiquer le quotient du produit national brut divisé par le nombre des personnes employées en moyenne par an. Nous ne pouvons pas traiter plus longuement des problèmes concernant ce concept.

économiques et les diverses régions. Dans la mesure où ils se produisent du secteur agricole vers le secteur industriel, de tels déplacements sont normalement accompagnés d'une augmentation de la productivité du travail dans l'ensemble de l'économie.

2533. L'hypothèse des prix constants adoptée dans le présent rapport ne signifie pas que les effets économiques des variations prévues dans les prix relatifs des produits et des facteurs de production aient été exclus des prévisions. Les déplacements de main-d'oeuvre dont parle le paragraphe 2532 fait, par exemple, supposer que les prix relatifs et les salaires des divers secteurs et régions se modifieront. De même, on ne peut négliger les effets de l'évolution des prix extérieurs. Si l'amélioration des terms of trade constatée dans plusieurs pays au cours des dernières années, se généralisait dans les années à venir, cet élément agirait dans le sens d'une augmentation des revenus et influencerait également le taux des coefficients de capital.
2534. La productivité du travail augmentera, en outre, à la suite du progrès technique. Ce progrès a déjà affecté profondément le développement au cours des années écoulées et on peut admettre que ce facteur sera également significatif au cours de la période de 1955 à 1965. La production d'une économie comme celle des branches économiques particulières est assurée par des entreprises techniquement très avancées et par des entreprises techniquement arriérées. Dans la mesure où les entreprises arriérées s'adaptent à la moyenne des secteurs, la productivité moyenne du secteur s'accroît. Les techniques de production sont en outre engagées dans un développement continu.

De nouveaux modes de production et des genres de production entièrement nouveaux apparaissent ⁽¹⁾. On peut enfin s'attendre à ce que l'automatisation devienne très significative pour le développement de la production.

2535. Toutes les considérations précédentes paraissent justifier la prévision de taux d'accroissement relativement élevés de la productivité. La Commission est pourtant consciente du fait que l'analyse tant théorique que statistique des relations entre le développement de la production globale et de la productivité du travail doit encore être approfondie. En conséquence, elle a recommandé à la Haute Autorité de confier cette tâche à un groupe d'experts indépendants. Ces travaux sont en cours.

254. Le progrès technique, et par conséquent la productivité sont également déterminés par les investissements nouveaux. Il n'est pourtant pas nécessaire qu'il s'agisse ici en fait de nouveaux investissements nets; le même but est partiellement atteint par des investissements de remplacement et de complément qui, souvent, sont liés à des améliorations des techniques de production.

La Commission a consacré une attention particulière aux investissements et à leur relation avec l'expansion générale. Elle a adopté, en ce domaine les hypothèses suivantes.

2540. La part des investissements au produit national brut ⁽²⁾ est estimée à 20% pour 1965, le pourcentage le moins élevé (18%) est prévu pour la France et la Belgique, le pourcentage le plus élevé (26%) pour l'Italie; dans l'ensemble, ce pourcentage a été estimé à un niveau légèrement inférieur à celui constaté effectivement durant les années 1953-56.

(1) L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en est un exemple type mais n'acquerra qu'une grosse signification qu'au cours de la période au delà de 1965.

(2) L'état actuel de la documentation statistique ne permet pas de déterminer le niveau des investissements nets, qui seuls sont la grandeur caractéristique en ce domaine.

2541. Il existe évidemment un rapport entre la part des investissements et le taux d'accroissement de l'expansion générale. La question, si d'un montant donné d'investissements résulte une augmentation déterminée et vérifiable du revenu national, doit encore être étudiée. Le groupe d'experts indépendants déjà mentionné a été chargé de cette tâche.

Sans vouloir anticiper des résultats de cette étude, la Commission désire présenter ici les considérations suivantes :

2542. Lorsqu'une réduction des taux d'accroissement du produit national n'est pas accompagnée d'une réduction du taux d'accroissement des investissements, le coefficient marginal de capital doit augmenter⁽¹⁾. Comme la population active employée dans les pays de la Communauté ne s'accroîtra plus dans l'avenir aussi rapidement qu'au cours des années écoulées, le relèvement du coefficient de capital implique un accroissement de l'équipement en capital par tête de population active employée (intensité de capital). Il est difficile de s'imaginer qu'une intensité de capital accrue de cette façon n'ait pas une influence favorable sur la croissance de la productivité. Mais un taux d'accroissement relativement élevé de la productivité ne peut pas, d'autre part, ou ne peut être que difficilement concilié avec une réduction du taux d'accroissement du produit national.

Lorsque d'autre part on prévoit un taux d'accroissement des investissements inférieur à celui des années écoulées et également un taux réduit d'accroissement du produit national, on peut difficilement s'imaginer comment l'hypothèse du plein emploi peut être maintenue.

2543. Ces considérations ont amené la Commission à l'opinion qu'une réduction essentielle des taux d'accroissement du produit national prévu dans le présent rapport mettrait

(1) Le coefficient marginal de capital est la variation absolue des investissements par rapport à la variation absolue du produit national. Nous ne pouvons dans ce contexte, traiter plus longuement des problèmes théoriques posés quant à l'emploi du coefficient marginal de capital.

en question la cohérence interne des prévisions. Des considérations analogues s'appliquent au rapport entre le développement du commerce extérieur et l'expansion du produit national brut. Ici également se pose la question de la cohérence interne des prévisions pour chaque pays et du rapport entre ces prévisions.

2544. La Commission désire enfin faire remarquer que dans quelques pays il existe des plans d'aménagement et de développement. Les objectifs de tels plans concordent largement dans la mesure où ils tendent à relever au niveau moyen les régions et les secteurs arriérés. Comme exemples nous pouvons citer le développement de régions économiquement retardées, le relèvement du niveau de vie des classes de revenu inférieures, l'accroissement de l'équipement en capital et de l'intensité du capital dans l'industrie et d'autres objectifs analogues. Il est vrai que la signification pour les prévisions de tels objectifs de plan ne peut être chiffrée; la Commission se sent pourtant obligée de les inclure dans les prévisions des taux d'expansion.

3. PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

31. Introduction

311. Après les considérations générales développées dans la section précédente, nous présentons dans les sections qui suivent des estimations faites par la Commission, compte tenu des révisions effectuées au cours de la présente session de travaux.

312. Afin de faciliter la comparaison avec les chiffres du Rapport précédent, le code suivant a été adopté dans les tableaux :

- les chiffres modifiés par rapport à l'ancien rapport, ainsi que les indications nouvelles, sont marqués par *;
- les chiffres inchangés sont marqués par =;
- les chiffres de 1956, qui sont nouveaux, n'ont évidemment ni l'un ni l'autre signe;
- les valeurs ne dépassant pas la moitié de la dernière décimale indiquée dans les tableaux sont indiquées par deux points (..) et sont comptées comme zéro dans les totaux.

313. Dans la plupart des tableaux qui suivent, les prévisions sont exprimées en chiffres comprenant une ou plusieurs décimales. Il serait complètement erroné d'en déduire que la Commission attache un degré extrême de précision aux prévisions présentées.

Ces chiffres à plusieurs décimales proviennent tout simplement :

- soit du souci de la Commission de présenter l'évolution prévue dans les pays plus petits, lorsque l'unité adoptée pour un tableau est assez élevée;
- soit de l'application d'indices aux chiffres de l'année de base;
- soit, pour les chiffres concernant l'ensemble de la Communauté, de l'addition pure et simple des chiffres pour les divers pays. Pour les chiffres concernant l'ensemble de la Communauté et les grands pays en faisant partie, les décimales dans les chiffres de 1965 n'ont donc qu'une signification purement formelle.

32. Cadre

320. En suivant le cadre tracé au paragraphe 23, nous donnons, dans cette section 3, un résumé des estimations en matière démographique.

321. Comme dans le précédent rapport, la Commission a d'abord considéré l'évolution prévisible de la population totale et celle de la population comprise entre 15 et 65 ans, sans tenir compte de la migration. Ensuite, elle a évalué les mouvements de migration et l'évolution de la population active disponible (chômeurs compris). Enfin, elle a estimé l'évolution du chômage et de la population active employée. Cette dernière a d'abord été considérée globalement et puis ventilée par grands secteurs.

33. Population totale

330. L'évolution de la population totale des pays de la Communauté est présentée au tableau 1.

331. Pour les années 1953 à 1956, il s'agit de la population présente; pour tous les pays les chiffres correspondent à la moyenne de l'année, sauf pour l'Italie où ils sont calculés fin d'année.

332. Les chiffres de 1965 ne tiennent pas compte de la migration, avec la réserve que pour la République fédérale et la France le chiffre de 1965 inclut le mouvement migratoire jusqu'au 31.12.1957.

Tableau 1 - Population totale (population présente, moyenne de l'année; millions de personnes)

P a y s	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Allemagne (RF)	48,17*	48,71*	49,20*	49,80	52,54*	106,8
Sarre	0,97=	0,98=	0,99=	1,00	1,07=	108,1
Belgique	8,80=	8,84=	8,90=	8,95	9,15=	102,8
France (a)	42,40=	42,90*	43,28*	43,65	45,80*	105,8
Italie (b)	47,65*	47,94*	48,18*	48,37	50,92=	105,7
Luxembourg	0,30=	0,31=	0,31=	0,31	0,32=	103,2
Pays-Bas	10,49=	10,62=	10,75=	10,89	12,10*	112,6
Communauté	158,78*	160,30*	161,61*	162,97	171,90*	106,4
<u>3683/1/58 f</u>						../. .

(a) Il s'agit des personnes présentes dans la Métropole. Les chiffres pour 1953 ne sont pas strictement comparables à ceux des années suivantes, l'année 1953 n'ayant pas été considérée dans les révisions présentées par la délégation française.

(b) Chiffres au 31 décembre.

333. De 1953 à 1956 la population totale présente de la Communauté a passé de 158,78 millions à 162,97 millions de personnes, l'accroissement de 4,19 millions représentant 2,6 % en trois ans ou 0,86 % par an en moyenne.

De 1955 à 1965, la population totale passerait en dehors de toute migration de 161,61 à environ 172 millions de personnes, l'augmentation représentant 6,4 % en dix ans ou 0,62 % par an en moyenne (accroissement prévu dans l'ancien rapport : 5,4 % en dix ans, 0,53 % par an en moyenne).

34. Population de 15 à 65 ans

340. L'évolution de la population des classes d'âge de 15 ans accomplis à 65 ans exclus est présentée au tableau 2.

341. Les chiffres de 1965 ne tiennent pas compte de la migration avec la réserve que pour la République fédérale et la France, le chiffre de 1965 inclut le mouvement migratoire jusqu'au 31.12.1957.

Tableau 2 - Population de 15 à 65 ans (classes de 15 ans accomplis à 65 ans exclus; millions de personnes).

P a y s	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Allemagne (RF)	32,64*	33,21*	33,75*	34,29	34,84*	103,2
Sarre	0,67=	0,68=	0,68=	0,68(a)	0,70=	102,9
Belgique	5,91=	5,91=	5,91=	5,90	5,90*(b)	99,8
France (c)	27,60=	27,63*	27,67*	27,72	28,8*	104,1
Italie	31,37*	31,63*	31,88*	32,02	34,26=	107,5
Luxembourg	0,21=	0,21=	0,22=	0,22	0,22=	100,0
Pays-Bas	6,51=	6,57=	6,63=	6,70	7,65*	115,4
Communauté	104,91*	105,84*	106,74*	107,53	112,37*	105,3

(a) évaluation du secrétariat technique de la Commission,

(b) modifié par le secrétariat technique de la Commission,

(c) les chiffres pour 1953 ne sont pas strictement comparables à ceux pour les années ultérieures, l'année 1953 n'ayant pas été considérée dans les révisions.

342. De 1953 à 1956 le total pour la Communauté a passé de 104,91 à 107,53 millions; l'augmentation de 2,62 millions représente un accroissement de 2,50 % en trois ans ou de 0,83 % par an en moyenne. De 1955 à 1965 ce total passerait - en dehors de toute migration - de 106,74 à environ 112 millions, l'augmentation représentant 5,3 % en dix ans ou 0,52 % par an en moyenne (accroissement prévu dans le rapport précédent 4,7 % en dix ans, ou 0,46 % par an en moyenne).
343. Des travaux de la seconde session se dégagent donc des prévisions de tendances, qui furent déjà mentionnées dans le rapport précédent :
- pour la Communauté dans son ensemble, l'accroissement de la population entre 15 et 65 ans serait moins rapide que celui de la population totale;
 - la dynamique serait très différente d'après les pays. En Italie et aux Pays-Bas, l'accroissement prévu de ces classes d'âge est supérieur à celui de la population totale, vu l'existence de classes jeunes nombreuses.

35. Migration

350. La Commission a considéré à cet égard la migration de personnes actives en y comprenant les chômeurs.
351. La période de dix ans à prendre comme période des prévisions doit s'entendre comme allant de fin 1955 à fin 1965.
352. La précision des chiffres des années écoulées est réduite parce que la plupart des délégations ont dû précéder à des estimations du nombre de personnes actives comprises dans le total des personnes immigrées.
353. Quant à la prévision, les chiffres pour la République fédérale, la France, les Pays-Bas ont sensiblement été relevés par rapport à ceux du précédent rapport. Il convient pourtant de préciser qu'en particulier pour la République fédérale, l'évolution est liée au développement des conditions politiques, ce qui implique évidemment une marge appréciable d'incertitude.

355. Pour le Luxembourg, le chiffre inchangé de 10.000 n'a d'autre sens que celui d'indiquer qu'une immigration aura lieu.

Tableau 3 - Migration (immigration nette, personnes actives, chômeurs compris, millions de personnes)

P a y s	1953	1954	1955	1956	Dix ans 1955-1965 (a)
Allemagne (RF)	+ 0,18*	+ 0,13*	+ 0,20*	+ 0,22	+ 1,42 *
Sarre	+ 0,002=	+ 0,001=	+ 0,001=	.. (b)	.. =
Belgique (c)	- 0,002*	- 0,003*	+ 0,012*	+ 0,008	+ 0,100
France (d)	+ 0,03=	+ 0,028*	+ 0,032*	+ 0,090	+ 0,39*
Italie	- 0,060*	- 0,070*	- 0,09*	- 0,09*	- 0,86=
Luxembourg	+ 0,002=	+ 0,001=	0*	+ 0,002	+ 0,01=
Pays-Bas	- 0,015=	- 0,012=	- 0,007=	- 0,007	- 0,090*
Communauté	+ 0,155	+ 0,075	+ 0,148	+ 0,223	+ 0,97

(a) de fin 1955 à fin 1965

(b) évalué par le secrétariat technique de la Commission

(c) estimations

(d) le chiffre pour 1953 n'est pas strictement comparable à ceux des années ultérieures

356. La dernière ligne du tableau donne les totaux algébriques des mouvements d'immigration et d'émigration. La Commission a donc prévu un solde d'immigration de plus de 950.000 personnes actives en dix ans, solde qui est pratiquement déterminé par le mouvement d'immigration en Allemagne, et dans une certaine mesure en France.

357. L'analyse détaillée des chiffres n'est pas très significative, étant donné que les éléments font défaut pour juger dans quelle mesure ces mouvements se partageront entre les pays de la Communauté et les pays tiers.

36. Population active disponible totale

360. Le tableau 4 présente l'évolution de la population active disponible, chômeurs et militaires du contingent compris. Les chiffres de l'Italie font exception, étant donné qu'ils ne comprennent pas les

personnes vivant au sein d'organismes communautaires, les militaires étant compris dans cette classe. Dans la mesure du possible, le nombre des militaires du contingent est indiqué séparément.

Les chiffres de population active pour la Belgique ne proviennent pas d'une statistique indépendante, mais résultent de l'addition des chiffres de la population active employée et de ceux du chômage.

361. Dans l'établissement des prévisions, la Commission a tenu compte, en une certaine mesure, des influences soit de la prolongation de la scolarité, obligatoire ou non, soit de l'accroissement de l'emploi féminin, soit de l'avancement de l'âge de la retraite. Par exemple, pour la France et les Pays-Bas, les prévisions sont établies en admettant l'hypothèse d'un allongement d'un an de l'obligation scolaire.

Tableau 4 - Population active disponible totale (chômeurs et les militaires du contingent compris, millions de personnes)

P a y s	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Allemagne (RF)	22,93*	23,61*	24,12*	24,80	26,21*	108,7
Sarre	0,42=	0,42=	0,43=	0,43(a)	0,46=	107,0
Belgique (aa)	3,59*	3,58=	3,57*	3,58	3,57*	100,0
France (b)	19,20=	19,52*	19,52*	19,65	20,17*	103,3
Italie (c)	19,66*	19,85*	19,97*	20,06	21,08=	105,6
Luxembourg (d)	0,143*	0,143*	0,144*	0,146	0,148*	102,8
Pays-Bas (e)	4,04=	4,15=	4,22=	4,28=	4,72*	111,8
Communauté	69,98*	71,27*	71,97*	72,95	76,36*	106,1

(a) évalué par le secrétariat technique de la Commission

(aa) militaires du contingent : 1953 1954 1955 1956 1965
0,080 0,077 0,078 0,069 0,07

(b) les chiffres pour 1953 ne sont pas entièrement comparables à ceux des années ultérieures,
militaires du contingent : 1954 1955 1956 1965
0,32 0,33 0,55 0,28

Pour les prévisions 1965 :

- hypothèse d'une réduction du service militaire à un an .
 - hypothèse d'un allongement de la scolarité, résultant d'une part des tendances spontanées et d'autre part de l'allongement d'un an de l'obligation scolaire.
- (c) La définition de la population active en Italie couvre l'ensemble des personnes exerçant ou désirant exercer une activité professionnelle ou une fonction quelconque, à l'exception des personnes vivant au sein d'organismes communautaires (militaires, détenus, enfants des orphelinats ou personnes en hospices).
- (d) Les militaires du contingent sont environ 1700 chaque année
- (e) Hypothèse d'un allongement d'un an de l'obligation scolaire.

362. Dans l'interprétation des chiffres, il faut tenir compte du fait que les définitions des auxiliaires (c'est-à-dire des membres de famille participant à l'exploitation familiale dirigée par le chef de famille) ne sont pas uniformes dans tous les pays. Cette remarque s'applique également aux tableaux 6 et 7 ci-dessous, qui concernent la population active employée.
363. De 1953 à 1956, la population active de la Communauté est donc passée de 69,98 millions à 72,95 millions, l'augmentation de 2,97 millions représentant 4,2 % en trois ans ou 1,4 % par an en moyenne.
- De 1955 à 1965, cette population active passerait de 71,98 à environ 76 millions, l'augmentation représentant 6,1 % ou 0,59 % par an en moyenne (accroissement prévu dans le rapport précédent : 4,2 % en dix ans ou 0,42 % par an en moyenne).
364. Cet accroissement est relativement plus élevé que celui de la population de 15 à 65 ans.
365. Les Pays-Bas et la République fédérale montrent les accroissements relatifs les plus importants. Dans ce dernier pays, les prévisions d'une immigration nette de 1,4 million en dix ans conduisent à des prévisions d'accroissement relatif de la population active nettement supérieure à celles de la population de 15 à 65 ans. Aux Pays-Bas au contraire, les perspectives d'émigration font prévoir un accroissement relatif moins important que celui de la population de 15 à 65 ans.
366. Enfin, en Italie, ces perspectives d'émigration réduisent l'accroissement prévu de la population active à un niveau très modéré.

37. Chômage

370. Afin de passer de l'évolution de la population active disponible (chômeurs compris) à celle de la population active employée (chômeurs exclus), la Commission devait procéder à une évaluation du chômage. Nous avons déjà fait mention au paragraphe 24 des difficultés rencontrées en ce domaine.
371. Pour la plupart des pays, les chiffres ont été établis sur la base d'une statistique indépendante, soit un recensement, soit les

relevés des offices nationaux de placement. Les chiffres pour l'Italie au contraire ont été obtenus en calculant la différence entre les chiffres de la population active et de la population active employée. La comparaison des chiffres ne peut donc être faite qu'avec les réserves les plus expresses et en tenant compte des renseignements fournis dans les notes figurant au bas du tableau 5.

372. Les prévisions ont été établies dans l'hypothèse du plein emploi, compte tenu d'un certain chômage frictionnel. Pour l'Italie, l'estimation inchangée pour 1965 est celle donnée pour 1964 par les membres italiens ayant participé à la première session de travaux de la Commission. La Commission n'a pas encore pu vérifier si cette estimation s'harmonise encore avec les chiffres révisés pour les années 1953-1956.

Tableau 5 - Chômage (millions de personnes)

P a y s	1953	1954	1955	1956	1965	par rap- port à la population active dis- ponible 1965
Allemagne (RF) (a)	1,26=	1,22=	0,93=	0,76	0,60*	2,29 %
Sarre	0,00=	0,00=	0,00=	0,00=(b)	0,00=	0,00
Belgique (c)	0,19*	0,18*	0,14*	0,10	0,10=	2,80
France (d)	0,32=	0,33=	0,30*	0,18	0,25*	1,24
Italie (e)	2,00*	1,94*	1,83*	1,70	0,60=	2,85
Luxembourg (f)	..*	..*	..*	..*	..*	..
Pays-Bas (g)	0,10=	0,07=	0,05=	0,04=	0,11=	2,33
Communauté	3,87*	3,74*	3,25*	2,78	1,66*	2,17

(a) Chômeurs : personnes enregistrées auprès des Offices de Placement comme personnes cherchant un emploi

(b) évalué par le secrétariat technique de la Commission

(c) Chômeurs complets contrôlés (hommes et femmes), c'est-à-dire personnes privées d'emploi et à la recherche de travail, contrôlées journalièrement pour l'octroi d'allocations (dans la quasi-totalité des cas) ou la con-

servation de leurs droits sociaux.

Les nombres cités constituent la moyenne au cours de l'année des journées perdues ainsi contrôlées. Source : Statistiques publiées par l'Office National du Placement et du Chômage de Belgique.

- (d) Chômeurs : personnes non pourvues d'un emploi et en cherchant un
- 1954 : chiffres du recensement
- 1955 et 1956 : estimations à l'aide d'indices.

Moyenne annuelle.

- (e) Chiffre obtenu par différence entre la population active et le nombre de personnes occupées.
- (f) Note des membres luxembourgeois : "On peut dire que le plein emploi global est réalisé au Luxembourg en ce sens que la somme des offres d'emploi dépasse la somme des demandes d'emploi. Toutefois, il existe un léger chômage saisonnier et fluctuant. Au cours de ces dernières années, le nombre des chômeurs indemnisés était le suivant: 33 en 1953; 64 en 1954; 39 en 1955 et 43 en 1956. Par ailleurs, au Luxembourg le nombre de chômeurs reste forcément dans des limites étroites. Et comme l'unité adoptée est le million, le chômage ne se manifeste pas dans le tableau.
- (g) Chômeurs : personnes enregistrées auprès des organismes publics de placement. Les personnes employées à des ouvrages accessoires sont comprises dans les chiffres.

373. Comme le montre le tableau, la réduction du chômage total, au cours de la période 1955-1965, serait de l'ordre de la moitié; pendant l'année finale, le chômage ne correspondrait plus qu'à environ 2,2% de la population active de la Communauté.

38. Population active employée

380. En principe, la Commission a établi les chiffres de la population active employée en déduisant les chiffres de chômage (tableau 5) de ceux de la population active disponible (tableau 4). Ainsi que nous l'avons mentionné aux paragraphes 36 et 37, cette procédure n'a pas été suivie pour l'Italie et la Belgique. Pour ces deux pays les chiffres proviennent de statistiques indépendantes de la population active employée.

381. La méthode suivie implique que les militaires du contingent sont compris dans les chiffres pour la population active employée, exception faite pour l'Italie.

Tableau 6 - Population active employée (chômeurs exclus, militaires du contingent inclus, millions de personnes, moyenne annuelle)

P a y s	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Allemagne (RF)	21,67*	22,39*	23,19*	24,04	25,61*	110,4
Sarre	0,42=	0,42=	0,43=	0,43(a)	0,46=	107,0
Belgique	3,40*	3,40*	3,43*	3,48	3,47*	101,2
France (b)	18,88=	19,19*	19,22*	19,47	19,92*	103,6
Italie (c)	17,66*	17,91*	18,14*	18,36	20,48=	112,9
Luxembourg	0,143*	0,143*	0,144*	0,146	0,148*	102,8
Pays-Bas	3,94=	4,08=	4,17*	4,24	4,61*	110,6
Communauté	66,11*	67,53*	68,72*	70,17	74,70*	108,7

(a) Evalué par le secrétariat technique de la Commission

(b) - Les chiffres de 1953 ne sont pas comparables à ceux des années ultérieures
- Personnes pourvues affectivement d'un emploi et militaires du contingent.

(c) Vu la définition de population active adoptée par l'Italie, les militaires du contingent ne sont pas compris dans la population active employée.

Chiffres au 31 décembre.

382. De 1953 à 1956, la population active employée dans la Communauté a passé de 66,11 à 70,17 millions, l'augmentation de 4,06 millions représentant 6,1 % en trois ans ou 2,0 % par an en moyenne.

De 1955 à 1965, cette population active passerait de 68,73 millions à environ 75 millions, l'augmentation représentant 8,7 % en dix ans ou 0,84 % par an en moyenne (~~accroissement~~ prévu dans le précédent rapport : 6,5 % en dix ans, 0,63 % par an en moyenne).

383. Au cours de la présente session de travaux, la Commission a réussi à établir des séries plus complètes concernant la répartition de la population active employée par grands secteurs de production.

En principe, la ventilation suivante a été adoptée :

- (1) Agriculture - agriculture
sylviculture
chasse et pêche
- (2) Industrie - industries extractives et manufacturières
construction
électricité, gaz, eau et services sanitaires
- (3) Tertiaire - commerce
banques
assurances
affaires immobilières
transports, entrepôts, communications
autres services (y compris les administrations publiques)

3830. En plusieurs cas, les tableaux ont dû être établis à partir d'estimations assez grossières et sur la base de notions peu uniformes de pays à pays. Afin de minimiser les erreurs d'interprétations, les notions et méthodes divergentes ont été précisées dans la mesure du possible. En attendant une uniformisation plus poussée, la Commission s'est abstenue d'établir un tableau pour l'ensemble de la Communauté.

Tableau 7 - Population active employée, ventilée par grands secteurs (millions de personnes)

Allemagne (RF)	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture	4,56*	4,51*	4,39*	4,30	4,14*	94,3
Industrie	9,76*	10,27*	10,89*	11,50	12,65*	116,2
Tertiaire	7,35*	7,61*	7,91*	8,24	8,82*	111,5
Total:	21,67*	22,39*	23,19*	24,04	25,61*	110,4

Sarre : Pas de renseignements

Belgique	1947	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture	0,42*	0,36*	0,36*	0,36*	0,35	0,31=	86,1
Industrie	170*	1,61*	1,60*	1,63*	1,67	1,63*	100
Tertiaire	1,27*	1,36*	1,37*	1,37*	1,39	1,46*	105,5
Militaires du contingent	0,03*	0,08*	0,08*	0,08*	0,07	0,07*	
Total:	3,42*	3,41*(a)	3,41*(a)	3,44*(a)	3,48	3,47*	100,9(a)

(a) Les légères différences avec les chiffres correspondants du tableau 6 s'expliquent par l'arrondissement.

France	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture	5,20=	5,12*	5,02	4,35*(a)	85,0
Industrie	6,63*	6,69*	6,77	7,63*	114,1
Tertiaire	7,04*	7,08*	7,13	7,66*	107,2
Militaires du contingent	0,32*	0,33*	0,55*	0,28*	
Total:	19,19*	19,22*	19,47	19,92*	103,6

(a) L'évaluation de la population employée dans l'agriculture est fondée sur les taux d'activité agricole par âge et sur les caractéristiques connues du mouvement d'émigration agricole.

Italie	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture	7,42*(a)	7,36*(a)	7,30(a)	6,90=	93,8
Industrie	5,07*(b)	5,18*(b)	5,28(b)	6,63=	128,0
Tertiaire	5,42*(c)	5,60*(c)	5,77(c)	6,95=	124,1
Total:	17,91*	18,14*	18,35(d)	20,48=	112,1

(a) chiffre estimatif, y compris les personnes insuffisamment occupées, dans l'hypothèse d'une réduction annuelle des effectifs de l'ordre de 60.000 unités;

(b) chiffre évalué sur la base du développement estimatif de l'emploi dans le secteur considéré;

(c) chiffre évalué sur la base du développement estimatif de l'emploi dans le secteur considéré;

(d) les légères différences avec les chiffres correspondants du tableau 6 s'expliquent par l'arrondissement.

Luxembourg	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture (agriculture, viticulture et sylviculture)	0,033*	0,033*	0,033	0,032*	97,0
Industrie	0,060*	0,061*	0,063	0,064*	104,9
Tertiaire	0,048*	0,048*	0,048	0,050*	104,0
Militaires du contingent	0,002*	0,002*	0,002	0,002*	
Total:	0,143*	0,144*	0,146	0,148*	102,8

Pays-Bas	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture	0,51*	0,51*	0,51	0,49*	96,1
Industrie	1,68*	1,73*	1,76*	1,95*	112,7
Tertiaire	1,89*	1,93*	1,97	2,16*	111,9
Total:	4,08*	4,17*	4,24	4,60*(a)	110,3(a)

(a) les légères différences avec les chiffres du tableau 6 proviennent de l'arrondissement.

384. Il apparaît de cette série de tableaux que la population employée dans le secteur agricole diminuerait dans tous les pays de la Communauté. La réduction serait de l'ordre de 15 % en France et en Belgique, de l'ordre de 6 % dans la République fédérale et en Italie, de l'ordre de 3 % au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Les secteurs industrie et tertiaire absorberaient non seulement l'accroissement de la population active employée, mais également des transferts importants en provenance de l'agriculture.

L'accroissement relatif du secteur industrie serait plus élevé que celui du secteur tertiaire dans la République fédérale, en France, en Italie et au Luxembourg.

En Belgique, la population active employée dans l'industrie resterait quantitativement stationnaire tandis que le secteur tertiaire augmenterait d'environ 7 %. Enfin, aux Pays-Bas, l'accroissement relatif des secteurs industrie et tertiaire serait sensiblement égal.

4. PERSPECTIVES EN MATIERE DE PRODUCTIVITE ET DE PRODUIT NATIONAL

A) Productivité globale et produit national global

40. Introduction

401. Les prévisions en matière de productivité et de produit national se décomposent en deux chapitres distincts quoique complémentaires. Dans les paragraphes 41 à 43, la Commission présente ses prévisions concernant l'accroissement prévu de la productivité globale et du produit national global. Ces chiffres expriment l'évaluation de la Commission en ce qui concerne l'expansion générale de la Communauté.

Les paragraphes 51 et 52 traitent ensuite de l'évolution prévue de la productivité et du produit dans les grands secteurs de production et de l'évolution prévue des diverses catégories de ressources et emplois dans les économies de la Communauté. Ces estimations fournissent des indications quant aux modifications prévues dans la structure du produit national et quant à la cohérence interne des prévisions établies par la Commission.

402. Cette présentation n'implique pas que les prévisions globales aient nécessairement précédé les estimations par secteurs de production et par grandes catégories d'utilisations, celles-ci n'étant que des décompositions des prévisions globales.

Pour plusieurs pays, au contraire, ces prévisions globales ont été établies au départ des estimations par secteurs et par catégories d'utilisations et sont donc le résultat de l'addition de ces estimations particulières.

403. Il a été exposé au paragraphe 2454 ci-dessus qu', en certains cas, les prévisions en matière de productivité sont liées à celles concernant le produit national. Dans ces conditions, il a paru préférable de présenter les estimations de la Commission dans des tableaux groupant les prévisions concernant ces deux éléments. Dans le texte pourtant, les considérations concernant chacun de ces éléments restent séparées par souci de clarté.

41. La productivité globale

410. La Commission a retenu la définition de productivité figurant à son premier rapport.

La productivité se définit donc comme la production, soit en valeur ajoutée, soit en volume par tête de population active employée et par an.

411. 4110. La productivité/an est la résultante nette de deux facteurs : la production par homme et par heure de travail (productivité/heure) d'une part, et le temps de travail (heures/an) d'autre part ⁽¹⁾. Dans la mesure où les prévisions en matière de productivité ne résultent pas de calculs a posteriori, la Commission avait à estimer à nouveau les perspectives concernant ces deux facteurs.

(1) On remarquera que, en faisant usage du concept de la productivité/an, la Commission fait agir l'influence estimée de la réduction du travail sur la productivité. Certaines prévisions, comme celles de l'O.E.C.E. dans son 8ème Rapport, font usage de la productivité/heure et font agir l'influence de la réduction du travail sur l'offre de main-d'oeuvre et non sur la productivité. On tiendra compte de ces différences dans la comparaison des prévisions de la Commission avec celles provenant d'autres sources.

4111. En ce qui concerne la productivité/Leure, les échanges de vues au sein de la Commission au sujet de la productivité globale ont été étroitement liés aux prévisions d'accroissement de la productivité par grands secteurs de production. On se référera, dès lors ci-dessous, au paragraphe 514 et suivants. Un problème particulier concernant l'accroissement de la productivité dans les administrations publiques doit pourtant être mentionné à ce point, car il affecte de façon significative les prévisions de productivité globale.

Pour tous les pays, sauf la France, les prévisions ont été établies en admettant la convention que la productivité n'augmentera pas dans les administrations publiques. Cette convention a été admise parce que dans la plupart des pays, le calcul de l'accroissement prévu de la productivité présente un caractère trop incertain dans ce secteur.

Dans le tableau 9/3 ci-dessous, qui concerne la France, cette convention n'a pas été retenue. Le relèvement prévu des traitements des fonctionnaires est considéré comme un accroissement de la productivité dans ce secteur. Cette interprétation a été étendue aux services des domestiques.

Afin d'éviter un calcul sur la base d'hypothèses divergentes, la Commission a décidé que les prévisions d'accroissement de la productivité globale pour l'ensemble de la Communauté seraient établies uniformément en admettant l'hypothèse d'un accroissement nul de la productivité dans les administrations publiques. Pour ce calcul, présenté au tableau 8 ci-dessous, les prévisions pour la France ont donc été révisées (voir tableau 9/3^{bis}).

Comme la prévision originale a été maintenue dans le tableau 9/3 qui concerne uniquement la France, on constate donc des différences entre les indices et taux d'accroissement de la productivité française du tableau 9/3 d'une part et des tableaux 8 et 9/3^{bis} d'autre part.

4112. En ce qui concerne le temps de travail - le deuxième facteur affectant la productivité/an - la Commission avait à estimer l'influence de la réduction du temps de travail qui pourrait se produire au cours de la période envisagée. Il s'agissait d'abord d'évaluer quelle réduction du temps de travail pouvait être prévue; ensuite, de déterminer si cette réduction entraînerait une diminution équivalente de la productivité/an, ou si, au contraire, une certaine augmentation de la productivité horaire compenserait partiellement l'effet de la réduction du temps de travail.

En ce qui concerne la première question, la Commission a établi ses prévisions en supposant une réduction en dix ans de 9 % de la durée du travail en République Fédérale et de 4 % aux Pays-Bas. Pour la France, les prévisions d'un ralentissement progressif de la croissance de la productivité supposent une légère réduction - qui n'a pas été chiffrée - de la durée du travail, pouvant se faire sentir à partir de 1961. Finalement, les estimations pour l'Italie et la Sarre ne semblent pas impliquer de réduction importante tandis que pour la Belgique celle-ci n'est indiquée que comme tendance possible.

Quant à la seconde question, la Commission a estimé que la réduction de la durée du travail irait de pair avec une augmentation de la productivité horaire, de sorte que la réduction de la productivité/an ne serait pas équivalente à celle de la durée du travail.

42. Le produit national global

420. Dans ses estimations, la Commission a considéré le produit national brut, aux prix du marché, exprimés en prix constants, aux prix de 1954. Les chiffres se réfèrent aux dix années s'étendant de 1955 à 1965.

421. L'indice du produit national brut est calculé comme moyenne pondérée des indices par pays. Dans le calcul des poids, la méthode adoptée par la Commission au cours de la présente session diffère de celle

suivie pour le premier rapport. La Commission a, en effet, estimé que le calcul des poids, tel qu'il avait été fait précédemment, était par trop faussé par la conversion en \$ des valeurs de l'année de base 1955 au moyen des cours de change officiels. Elle a décidé de dériver ces poids des chiffres du produit réel en \$ calculés pour 1955 sur la base des prix relatifs européens par M. GILBERT au tableau 31 de la publication de l'O.E.C.E., intitulée : "Comparative National Products and Price Levels", Paris 1958 ⁽¹⁾.

Pour les poids à attribuer à la Sarre et au Luxembourg, pays qui n'étaient pas compris dans l'étude précitée, la Commission a procédé à des estimations sur la base des rapports existant entre le produit national en monnaie nationale et le produit national en \$ de la France (pour la Sarre) et de la Belgique (pour le Luxembourg).

En conséquence, les poids suivants ont été dérivés :

<u>Pays</u>	<u>Poids</u>
République fédérale	36,0
Sarre	0,6
Belgique	7,0
France	30,3
Italie	18,5
Luxembourg	0,3
Pays-Bas	<u>7,3</u>
	100,0

43. 430. Le tableau 8 résumé les estimations chiffrées de la Commission en ce qui concerne l'accroissement de la productivité globale et du produit national global. Les indices de l'accroissement prévu de la population active employée sont ceux figurant au tableau 6 du paragraphe 381, ils ont été ajoutés afin de présenter en un seul tableau tous les termes de l'équation $(1 + x)(1 + y) = 1 + z$ ⁽²⁾.

(1) Ces chiffres ont été repris au tableau 11 de la publication "Statistiques de base de douze pays européens", éditée conjointement par la C.E.C.A., la C.E.E. et l'Euratom, Luxembourg-Bruxelles, février 1958.

(2) Dans le tableau 8, les prévisions sont exprimées en indices et taux d'accroissement; pour les grandeurs correspondantes en monnaie nationale, on se référera aux tableaux 9/1 à 9/6 présentés dans la section 5. ..//..

Tableau 8 - Productivité et produit national brut

P a y s	Population active employée, Indice 1965/1955	Productivité globale		Produit national brut	
		Indice 1965/55	Taux	Indice 1956/55	Taux
Allemagne	110,4*	133,1*	2,9 %*	147,0*	3,9 %*
Sarre	107,0=	135,6*	3,1 %*	145,0*	3,8 %*
Belgique	101,2*	134,3*	3,0 %*	135,9*	3,1 %*
France (a)	103,6*	143,1*	3,7 %*	148,3*	4,0 %*
Italie	112,9*	141,8*	3,6 %*	160,1*	4,8 %*
Luxembourg	102,8*	128,0*	2,5 %*	131,5*	2,8 %*
Pays-Bas	110,6*	119,0*	1,8 %*	132*	2,8 %*
Communauté	108,7*	136,1*	3,1 %*	147,9*	4,0 %*

(a) le chiffre pour le produit national se réfère au produit intérieur brut.

431. Pour l'ensemble de la Communauté, la productivité globale s'accroît donc de 36 % en dix ans, soit 3,1 % par an en moyenne. Les taux d'accroissement en France et en Italie seraient plus élevés que ceux de l'ensemble de la Communauté; en République fédérale, en Sarre et en Belgique, ces taux seraient sensiblement égaux et au Luxembourg et aux Pays-Bas inférieurs à ceux de l'ensemble de la Communauté.

432. Le produit national brut de la Communauté s'accroîtrait de 48 % en dix ans, soit 4,0 % par an en moyenne. En Italie, l'accroissement serait plus important que cette moyenne de la Communauté. En République fédérale, en Sarre et en France, il s'en rapprocherait. L'accroissement serait inférieur à cette moyenne dans les pays du BENELUX.

5. PERSPECTIVES EN MATIERE DE PRODUCTIVITE ET DE PRODUIT NATIONAL

B. Ventilation par secteurs de production et comparaison des ressources et emplois

50. Introduction

La présente section traite des composantes des estimations globales présentées aux paragraphes 41 et 42 ci-dessus.

La ventilation du produit national brut par grands secteurs de production (paragraphe 51) fournit des indications quant aux modifications de structure prévues dans les économies de la Communauté. En combinant cette ventilation avec celle de la population active employée, il est également possible d'étudier les prévisions d'accroissement de la productivité dans les divers secteurs.

La comparaison entre les ressources globales et les emplois globaux (paragraphe 52) permet ensuite d'examiner l'évolution prévue des grandes catégories, consommation, investissements et commerce extérieur par rapport à l'évolution prévue du produit national.

51. Produit national et productivité par secteur de production

510. Les tableaux 9/1 à 9/6 présentent les prévisions de la Commission de l'évolution du produit des grands secteurs de production au cours des dix années 1955-1965.

511. Il n'a pas été possible de rassembler des renseignements et d'établir des prévisions pour la Sarre.

512. Le tableau 9/3 pour la France présente les prévisions originales établies dans l'hypothèse d'un accroissement de productivité dans les administrations publiques et les services des domestiques.

Le tableau 9/3^{bis} montre les révisions apportées aux prévisions originales afin d'établir le tableau 8 du paragraphe 43 (productivité globale et produit national global), en appliquant la convention uniforme qu'il ne se produira pas d'accroissement de productivité dans les secteurs précités.

513. La définition des secteurs agriculture, industrie, tertiaire, est celle adoptée pour la ventilation de la population active employée (voir paragraphe 38), sous réserve des notes au bas des tableaux.

Les valeurs absolues sont exprimées en milliards d'unités nationales, aux prix constants de 1954.

Tableau 9/1 - Produit national brut, par secteurs de production

Allemagne (RF) DM	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture	13,0*	13,2*	12,9*	12,6	15,0*	116,3
Industrie	74,5*	81,3	94,5*	100,1	150,5*	159,2
Tertiaire	56,3*	59,4*	64,7*	69,4	87,5*	135,2
Total:	143,8*	154,0*	172,1*	182,2	253,0*	147,0

Tableau 9/2 -

Belgique bfrs.	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture	33	34	34=	34,7	41=	120,5
Industrie	193	202	213=	228,5	300*	140,8
Tertiaire	199	205	213=	219,8	284*	133,3
Total:	425	441	460=	483,0	625*	135,9

Tableau 9/3 -

France ffrs.	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture (a)	2.055*	2.056*	1.945	2.565*	124,8
Industrie (b)	7.170*	7.820*	8.351	12.700*	162,4
Tertiaire:	6.260*	6.680*	7.030	10.235*	153,2
dont "autres" secteurs (c)	4.800*	5.096*	5.352	7.595*	
"autres" éléments (d)	1.460*	1.584*	1.678	2.640*	
Produit intérieur brut	15.485*	16.556	17.326	25.500*	154,0

Note générale : Le montant total du produit intérieur brut correspond aux résultats définitifs de la comptabilité nationale 1954-1956; la ventilation par secteurs est plus fragile; pour l'agriculture elle a été faite de façon directe pour l'ensemble des années 1954 à 1956. Pour les autres secteurs : estimation directe en 1954, emploi d'indice de volume de la production pour 1955 et 1956.

- (a) Agriculture, sylviculture et forestage + pêches + activités connexes de l'agriculture (battage etc...) + jardins familiaux. La valeur ajoutée pour ce secteur comprend l'autoconsommation et les fermages.
- (b) Industrie : depuis l'énergie jusqu'à la construction - comprend le secteur public industriel ainsi que les artisans industriels, notamment les boulangers et les artisans mécaniciens.
- (c) Autres secteurs : - transports et communications
- commerces
- services fournis par les entreprises et par les ménages (loyers réels ou fictifs des habitations possédées par les ménages)
- La valeur ajoutée des secteurs Banques et Assurances se retrouve diffuse dans celle des secteurs : agriculture, industrie, transports et commerces, etc...
- (d) Autres éléments : essentiellement rémunération des domestiques et traitements des fonctionnaires.

Tableau 9/3^{bis} -

France	ffrs.	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture (a)		2.055*	2.056*	1.945	2.565*	124,8
Industrie (b)		7.170*	7.820*	8.351	12.700*	162,4
Tertiaire:		6.260*	6.680*	7.030	9.295	139,1
dont "autres secteurs" (c)		4.800*	5.096*	5.352	7.595*	
"autres éléments" (d)		1.460*	1.584*	1.678	1.700*	
Produit intérieur brut		15.485*	16.556*	17.326	24.560*	148,3

(a),(b),(c),(d), voir en-haut de la page

Tableau 9/4 -

Italie	Lires	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture		2862(a)*	2666(a)*	2937(a)*	2862(a)	3560(c)=	121,2
Industrie		4106(a)*	4570(a)*	4997(a)*	5318(a)	9450(c)=	189,1
Services et autres secteurs		3588(a)*	3667(a)*	3823(a)*	4013(a)	7150(c)=	187,0
Produit national brut au coût des facteurs		10556*	10903*	11757*	12183	Autres postes: 1060(c)=	
Impôts indirects (b)		1280*	1506*	1501*	1585		
Produit national brut aux prix de marché		11836*	12409*	13258*	13768	21220=	

(a) au coût des facteurs

(b) calculés par différence

(c) il conviendra de préciser si les montants donnés pour 1965 sont exprimés au coût des facteurs

Tableau 9/5 -

Luxembourg	bfrs.	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture		1,2*	1,2*	1,3*	1,3	1,4*	107,7
Industrie		7,4*	8,5*	9,2*	9,7	12,4*	134,8
Tertiaire		7,6*	7,3*	7,3*	7,4	9,6*	131,5
Total:		16,2*	17,0*	17,8*	18,4	23,4*	131,5

Tableau 9/6 -

Pays-Bas	fl	1953	1954	1955	1956	1965	Indice 1965/55
Agriculture		2,7*	2,79*	2,85*	2,75	3,10*	108,8
Industrie		11,0*	11,81*	12,55*	13,15	17,20*	137,1
Tertiaire		11,6*	12,05*	13,15*	13,65	17,20*	130,8
Total:		25,3*	26,65*	28,55*	29,55	37,50*	131,3(a)

(a) la légère différence par rapport aux chiffres correspondants du tableau 8 s'explique par l'arrondissement.

3683/1/58 f

../..

514. L'analyse des prévisions est facilitée lorsqu'on groupe par secteur de production les indices d'accroissement prévu des divers pays.

Les tableaux 10/1 à 10/3 ont été établis dans ce but. Ces tableaux présentent pour chaque grand secteur les indices d'accroissement prévu de la population active employée (repris du tableau 7 au paragraphe 383), les indices d'accroissement prévu de la production par secteur et les indices de l'accroissement prévu du produit de chaque secteur. Les taux moyens d'accroissement par an correspondant à ces indices ont été ajoutés.

Tableau 10/1 - AGRICULTURE

P a y s	Population active employée, Indice 1965/55	Productivité de ce secteur		Produit de ce secteur	
		Indice 1965/55	Taux moyen annuel 1965/55	Indice 1965/55	Taux moyen annuel 1965/55
Allemagne (RF)	94,3	123,3	2,1 %	116,3	1,5 %
Belgique	86,1	140,1	3,4 %	120,6	1,9 %
France	85,0	146,8	3,9 %	124,8	2,2 %
Italie	93,8				
Luxembourg	97,0	111,0	1,0 %	107,7	0,7 %
Pays-Bas	96,1	113,2	1,2 %	108,8	0,8 %

Tableau 10/2 - INDUSTRIE

P a y s	Population active employée, Indice 1965/55	Productivité de ce secteur		Produit de ce secteur	
		Indice 1965/55	Taux moyen annuel 1965/55	Indice 1965/55	Taux moyen annuel 1955/55
Allemagne (RF)	116,2	137,0	3,2 %	159,2	4,8 %
Belgique	100	140,8	3,5 %	140,8	3,5 %
France	114,1	142,3	3,6 %	162,4	5,0 %
Italie	128,0				
Luxembourg	104,9	128,5	2,5 %	134,8	3,0 %
Pays-Bas	112,7	121,7	2,0 %	137,1	3,2 %

Tableau 10/3 - TERTIAIRE

P a y s	Population active em- ployée, Indice 1965/55(a)	Productivité de ce secteur		Produit de ce secteur	
		Indice 1965/55	Taux moyen annuel 1965/55	Indice 1965/55	Taux moyen annuel 1965/55
Allemagne (RF)	111,5	121,2	1,9 %	135,2	3,1 %
Belgique	105,5	126,4	2,4 %	133,3	2,9 %
France (b)	107,2	142,9	3,6 %	153,2	4,4 %
Italie	124,1				
Luxembourg	104,0	126,4	2,4 %	131,5	2,8 %
Pays-Bas	111,9	116,9	1,6 %	130,8	2,7 %

(a) Les militaires du contingent sont compris.

(b) Les chiffres sont établis sur la base du tableau 9/3

Sur la base du tableau 9/3^{bis} (hypothèse d'accroissement nul de la productivité dans les administrations publiques et pour les services domestiques) on obtiendrait :

Population	Productivité		Produit	
	Indice	Taux	Indice	Taux
107,2	129,8	2,6 %	139,1	3,4 %

515. De l'ensemble des tableaux se dégagent quelques prévisions de tendances qui semblent essentielles pour les pays de la Communauté.

516. La Commission prévoit pour tous les pays que le produit du secteur agriculture s'accroîtra à un rythme beaucoup plus lent que celui des autres secteurs. Les prévisions d'accroissement en dix ans du produit des secteurs s'échelonnent d'après les pays entre 8 % et 25 % pour l'agriculture, entre 35 % et 90 % pour l'industrie et 30 % à 90 % pour le secteur tertiaire. Cette croissance moins rapide dans l'agriculture serait évidemment déterminée en premier lieu par la réduction de la population active employée dans ce secteur.

A ce facteur essentiel s'ajouterait dans tous les pays, sauf la France et la Belgique, un rythme d'accroissement de la productivité agricole moins élevé que celui de la productivité industrielle.

Dans ces deux derniers pays pourtant, on prévoit que l'accroissement de la productivité agricole serait égale à celle de la productivité industrielle et supérieure à celle de la productivité dans le secteur tertiaire. Ces prévisions s'expliquent par le fait que dans ces deux pays, la réduction de la population active employée dans l'agriculture pourrait, en dix ans, atteindre 15 % des effectifs.

517. L'accroissement du produit du secteur industrie serait dans tous les pays, sauf la Belgique et le Luxembourg, déterminé conjointement par un accroissement rapide de la productivité et -quoique dans mesure moins forte - par l'accroissement de la population active employée dans ce secteur.

En Belgique et au Luxembourg, au contraire, l'accroissement du produit de ce secteur dépendrait presque uniquement de l'accroissement de la productivité.

518. L'accroissement du produit du secteur tertiaire - accroissement qui, d'après les prévisions serait intermédiaire entre ceux du secteur agriculture et du secteur industrie - serait déterminé d'une part par un accroissement de la population active employée se rapprochant de celui prévu pour le secteur industrie et d'autre part, dans plusieurs pays, par un accroissement de la productivité moins élevé que celui à prévoir pour le secteur industrie.

519. L'ensemble des prévisions implique qu'une augmentation rapide du produit national global dépend, en premier lieu, d'une expansion rapide du produit du secteur industrie. Cette expansion devrait être le résultat tant de l'augmentation de la population active employée que du relèvement rapide de la productivité dans ce secteur.

L'importance de l'expansion dans l'industrie pour l'expansion générale est encore augmentée par le fait que l'expansion du secteur tertiaire est dans une large mesure conditionnée par celle du secteur industrie.

52. Produit national, emplois et ressources

520. Enfin, la Commission a effectué un recoupement entre l'évolution prévue des ressources globales des pays de la Communauté (produit national et importations) et les emplois globaux (consommation, investissements, exportations).

521. Les résultats de ces estimations sont présentés aux tableaux 11/1 à 11/6.

522. Il n'a pas été possible de rassembler des renseignements et d'établir des prévisions pour la Sarre.

523. Les chiffres pour la France sont ceux correspondant aux prévisions originales, sans révision des estimations concernant les administrations et les services des domestiques.

524. Les valeurs absolues sont exprimées en milliards d'unités nationales, aux prix de 1954, supposés constants.

Les indices se réfèrent aux dix années de 1955 à 1965.

Les taux sont les taux moyens d'accroissement par an au cours de cette période.

Tableau 11/1, Produit national, emplois et ressources

Allemagne (RF) DM	1955	1956	1965	Indice	Taux
Ressources :					
A. Produit national brut	172,1*	182,2	253*	147 *	3,9% *
B. Importations	32,0*	35,8	62*	143,8*	6,75%*

A + B = C + D + E	204,1*	218,0	315*	154,3*	4.4 %*

Emplois :					
C. Consommation	123,9*	132,2	198*	159,8*	4,8%*
D. Investissements	43,4*	43,3	51*	117,5*	1,6%*
E. Exportations	36,8*	42,5	66*	179,3*	6,0%*
=====					

(a)

Tableau 11/4 -

Italie	Lires	1955	1956	1965	Indice	Taux
Ressources :						
A. Produit national brut aux prix du marché (prix de 1954)		13.258*	13.768	21.220=	160,1*	4,8 %*
B. Importations		1.813*	1.998	2.320=	128,0*	2,5 %*

A + B = C + D + E		15.071*	15.766	23.540=	156,2*	4,6 %*

Emplois :						
C. Consommation		10.534*	10.932	15.755=	149,6*	4,1 %=
D. Investissements		2.859*	3.020	5.464=	188,5*	6,5 %*
E. Exportations		1.698*	1.814	2.320=	136,6*	3,2 %*
=====						

Tableau 11/5 -

Luxembourg	bfrs.	1955	1956	1965	Indice	Taux
Ressources :						
A. Produit national brut		17,8*	18,4	23,4*	131,5*	2,8 %*
B. Importations		14,6*	16,0	19,0*	130,1*	2,7 %*

A + B = C + D + E		32,4*	34,4*	42,4*	130,9*	2,7 %*

Emplois :						
C. Consommation		13,2*	13,9	17,2*	130,3*	2,7 %*
D. Investissements		4,5*	4,4	6,0*	133,3*	2,9 %*
E. Exportations		14,7*	16,1	19,2*	130,1*	2,7 %*
=====						

Tableau 11/6 -

Pays-Bas	fl	1955	1956	1965	Indice	Taux
Ressources :						
A. Produit national brut		28,55*	29,55	37,50*	131,3*(a)	2,8 %*
B. Importations		14,25*	16,30	21,10*	148,1*	4,0 %*

A + B = C + D + E		42,80*	45,85	58,60*	136,9*	3,2 %*

Emplois :						
C. Consommation		20,60=	22,05	28,35*	137,6*	3,2 %*
D. Investissements		7,00*	8,00	8,00*	114,3	1,3 %*
E. Exportations		15,20*	15,80	22,25*	146,4	3,9 %*
=====						

(a) La légère différence par rapport au chiffre correspondant du tableau 8 s'explique par l'arrondissement.

525. L'analyse des tableaux ci-dessus indique que l'évolution relative prévue pour les catégories consommation et investissements serait différente d'après les pays.

Trois groupes peuvent être distingués.

Pour le premier groupe comprenant la République fédérale et les Pays-Bas, la Commission prévoit un accroissement relatif plus élevé de la consommation. Dans ces pays, on estime que l'élasticité de la consommation par rapport au produit national sera supérieure à l'unité.

Le second groupe comprend la Belgique et le Luxembourg. Pour ce groupe, les prévisions indiquent un accroissement relatif sensiblement égal de la consommation et des investissements.

Enfin, pour le troisième groupe comprenant la France et l'Italie, les investissements s'accroîtraient à un rythme plus élevé que la consommation. L'élasticité de la consommation par rapport au produit national brut serait légèrement inférieure à l'unité.

526. En ce qui concerne la part des investissements dans le produit national, les estimations de la Commission - qui, répétons-le, ont été établies dans l'hypothèse du plein emploi - indiquent que cette part resterait élevée pendant la période considérée pour les prévisions et se monterait en 1965 à des pourcentages variant de 18 % à 26 % d'après les pays.

Comme il a été exposé au paragraphe 2532, les prévisions "élevées" d'accroissement du produit national global sont en une large mesure fondées sur la part élevée des investissements dans des économies de plein emploi.

5261. La cohérence des prévisions de commerce extérieur n'a fait l'objet que d'un travail préliminaire au sein de la Commission. Celle-ci devra, entre autres, encore examiner de plus près les implications du marché commun pour l'évolution du commerce extérieur des six pays de la Communauté.

Il est à noter que, au stade actuel des travaux, quatre pays (République fédérale, France, Luxembourg et Pays-Bas) prévoient un surplus d'exportations en 1965 tandis que pour la Belgique et l'Italie on a admis un équilibre entre exportations et importations de biens et services.

Le surplus d'exportations représenterait 3,1 % du produit national brut aux Pays-Bas, 1,6 % en République fédérale, 1,4 % en France et 0,9 % au Luxembourg.

Pour les Pays-Bas, le pourcentage excède celui - généralement admis - de 2 % en vue de compenser la détérioration prévue des termes de l'échange.

Pour la France, on a posé comme objectif un volume d'exportations qui permettrait de dégager un surplus destiné à financer le service de la dette extérieure et des investissements dans les pays d'outre-mer de la zone franc.

6. RECAPITULATION ET CONCLUSIONS

61. Récapitulation

610. Les résultats essentiels des estimations de la Commission peuvent être brièvement résumés en quelques points.

611. Au cours des dix années allant de 1955 à 1965, le produit national brut de l'ensemble de la Communauté s'accroîtrait d'environ 48 % (soit 4 % par an en moyenne). Les accroissements prévus dans les divers pays s'échelonnent entre 30 % et 60 %.

612. Cet accroissement du produit national brut de la Communauté serait attribuable à une augmentation d'environ 9 % de la population active employée et d'environ 36 % de la productivité globale.

Les accroissements prévus de la population active employée dans les divers pays s'échelonnent entre 1 % et 12 %, tandis que ceux de la productivité globale varieraient d'environ 20 % à 43 % d'après les pays.

613. C'est dans le secteur industrie que l'augmentation du produit serait la plus élevée (de 35 % à 90 % d'après les pays).

La croissance moins rapide du produit du secteur agricole serait en une importante mesure attribuable à la réduction de la population employée dans ce secteur. Cette réduction pourrait atteindre 15 % des effectifs en France et en Belgique.

614. L'augmentation relative de la consommation et des investissements serait différente d'après les pays.

Dans tous les pays, la part des investissements resterait élevée (de 18 % à 26 % d'après les pays). Cette prévision correspond à l'hypothèse du plein emploi, adoptée pour le présent rapport et fonde les prévisions d'un accroissement rapide du produit national.

62. Conclusions

620. Au terme du présent travail, la Commission estime devoir ajouter quelques remarques finales aux considérations générales et aux prévisions chiffrées de ce rapport.
621. Elle estime ne plus devoir revenir sur les problèmes de comparabilité dont la signification a été mise en lumière aux paragraphes 243 à 245 et dans les commentaires des diverses séries de chiffres.
622. Quant aux prévisions proprement dites, la Commission se rend parfaitement compte que les rythmes retenus quant à l'augmentation de la productivité et à l'expansion du produit national et du secteur industrie atteignent des taux élevés par rapport à toute expérience historique de longue durée.
623. Elle a exposé au paragraphe 25 les arguments qui l'avaient incité à maintenir, avec des réductions mineures, les taux élevés de son premier rapport.
624. Sans doute ces prévisions recèlent-elles des éléments subjectifs, dont peuvent résulter des diversités, de pays à pays dans l'optique selon laquelle on envisage les évolutions.
625. Mais la signification de cette objection ne peut être surestimée. A cet égard, la Commission tient à rappeler qu'un nombre d'estimations importantes ne résultent pas d'une mise en tableau pure et simple des prévisions présentées par les membres pour leurs pays respectifs. Ces estimations ont, au contraire, été l'objet d'échanges de vues suivis au sein de la Commission; les chiffres présentés dans ce rapport pour certaines valeurs "critiques" sont donc le fruit d'une confrontation d'opinions et d'un travail commun.
626. La Commission est, en outre, d'avis que l'objection de "subjectivité" résulte souvent du fait qu'on néglige dans l'interprétation le lien entre le "rythme" et les "conditions" du développement économique. L'étude des "conditions" n'a, il est vrai, pas été poursuivie systématiquement au cours de la présente session de la Commission. Il n'en reste pas moins que certains points essentiels se sont dégagés.

6261. Les travaux de la Commission ont été établis dans l'hypothèse du plein emploi. Cette hypothèse implique un certain nombre de "conditions" dont la plus importante est celle de la responsabilité des pouvoirs publics dans le domaine de la stabilité et de l'accroissement de l'emploi.
6262. Les perspectives d'immigration de personnes actives dépendent également de conditions qui relèvent essentiellement du domaine politique.
6263. Les perspectives d'expansion rapide du produit national sont liées à celles concernant l'expansion relative du produit des secteurs industrie et agriculture. L'expansion plus rapide du produit de l'industrie nécessitera des déplacements de main-d'oeuvre entre les divers secteurs et les diverses régions. Dans les économies d'aujourd'hui, ces déplacements ne sont plus uniquement le résultat du jeu automatique des forces économiques mais aussi de la volonté des pouvoirs publics, de l'industrie et des travailleurs de réaliser des changements progressifs de structure qui déplaceraient l'emploi vers les secteurs et régions où la création de valeur est la plus forte.
6264. Le niveau élevé des investissements, prévu par la Commission, dépend enfin d'une volonté et d'une politique visant à réaliser le plein emploi d'une part, et visant d'autre part à faire l'effort nécessaire pour rattraper l'effet des stagnations passées, pour accélérer la recherche et le progrès technique et pour faire face aux tâches de développement du niveau de vie.
6265. En résumé, les prévisions de la Commission supposent certaines conditions de stabilité politique, une stabilisation de la conjoncture à un niveau élevé et une politique consciente de développement économique.
- 627.
6270. Au terme de ce rapport, il convient que la Commission indique les directives dans lesquelles ses travaux ultérieurs devraient être orientés.

6271. Il est souhaitable que le réexamen des méthodes puisse être terminé à brève échéance et que les travaux de la Commission puissent être poursuivis dans un cadre moins simplifié et sur la base de méthodes plus uniformes de pays à pays.
6272. Une seconde tâche de la Commission consistera en un contrôle périodique de ses prévisions, au fur et à mesure que s'écoule la période couverte par ces estimations.
6273. Ensuite, il paraît absolument nécessaire qu'un certain nombre de sujet particuliers soient revus. Il s'agit principalement de la comparabilité de certains chiffres (par exemple ceux du chômage) et de la cohérence des prévisions en matière de commerce extérieur.
6274. Si la Commission entend remplir complètement le mandat qui lui a été confié par le Comité Mixte, une quatrième tâche s'imposera : celle d'étendre les prévisions au-delà de 1965 et, si possible, jusqu'en 1975.
6275. Enfin, la Commission devra, au cours de ses travaux ultérieurs, reprendre, de façon systématique, l'examen des conditions de développement.
628. Les résultats positifs obtenus au cours de la présente session permettent d'augurer une poursuite fructueuse du travail en commun, afin de mener à bien les tâches mentionnées ci-dessus.

=====